

Décision

Générale

colonial

Décision n° 205-169-1910 relative à la reprise de fonctions de M. Castaing, Secrétaire Général du Gouvernement.

n° 205-169-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 novembre 1910

Numéro JO
n° 169 du 01/12/1910

Date du numéro
1 décembre 1910

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrivée dans la Colonie de M. Castaing Secrétaire général de 1^{re} classe des Colonies

Vu la décision du 6 avril 1910 nommant M. de Nas de Tourris Secrétaire Général intérimaire, pendant la durée de l'absence de M. Castaing, Secrétaire Général du Gouvernement de la Côte française des Somalis ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}

— M. Castaing, Secrétaire Général de 1^{re} classe des Colonies, Secrétaire Général du Gouvernement de la Côte française des Somalis, reprend ses fonctions. Art. 2. — M. Castaing signera par délégation du Gouverneur, les mandats de paiement, les ordres de recettes et tous les documents de comptabilité se rattachant à l'exécution des divers budgets dont la comptabilité est tenue au Secrétariat Général. Art. 3. — La décision du 6 avril 1910 nommant M. de Nas de Tourris Secrétaire Général intérimaire et celle du 9 mai 1910 lui donnant délégation pour signer les documents de comptabilité sont rapportées. Art. 4. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.